

Touchés ? Coulés !

Voilà, les Français-e-s se sont exprimé-e-s et ont écarté au second tour l'extrême droite de la plus haute fonction de notre V^e République vieillissante.

Pouvons nous pour autant nous réjouir de l'arrivée de ce jeune président promoteur de la Loi Travail, qui envisage dans les mois qui viennent des réformes rapides et radicales sur la flexibilité du travail et sur les suppressions de postes dans la Fonction Publique ?

Les législatives vont être décisives pour la mise en place de cette politique libérale mais tellement moderne... avec cette nouvelle génération mise en avant... Quelle belle devanture !

Mais à l'arrière boutique, on trouve toujours le même Medef, les mêmes banquier-e-s, les mêmes énarques formaté-e-s et les mêmes notables opportunistes des partis traditionnels qui répètent avec zèle depuis 40 ans, l'austérité pour les plus faibles et les cadeaux fiscaux pour les nanti-e-s, la mondialisation, vous savez ce que c'est...

Faut-il encore rappeler que l'amélioration des conditions de travail, de salaires, de pensions

des plus démunis-e-s devra passer par un rapport de force avec nos dirigeant-e-s trop soucieux-ses de préserver les intérêts de leurs amis rentiers du CAC 40 ?

Nous pouvons éviter de foncer sur l'iceberg au paquebot France par nos choix électoraux et nos luttes sociales.

Sinon comme d'habitude, les chaloupes qui nous sauveront ne seront réservées qu'aux premières classes, laissant aux deuxièmes et aux troisièmes classes, au mieux, que quelques gilets de sauvetage...



Rejoignez-nous

SOMMAIRE

Edito p.1

EPI-Alors ? p.2

La réforme du
collège p.2-3

Les pages
Solidaires p.4-6

Fraude fiscale p.4

Lettre ouverte au préfet
p.5-6

Médecine scolaire
p.7

LSUN p.8-9

RASED en danger
p.10-11

Retrouver le bien-
être à l'école p.11-
12

Alerte ! Intrusion !
p.12

EPIALORS?

Quoi de neuf sous le "soleil" de la réforme?

Troisième trimestre : je suis sollicité pour un EPI 3ème.

Une seule réunion impromptue avant les vacances de Pâques. Quatre matières concernées : technologie, physique ; arts plastiques , anglais.

Rapide mise en place autour du thème "un robot en milieu hostile".

Pour ma classe, en anglais, 4 séances prévues – interruption momentanée de

la progression pédagogique : travail de groupe avec pour objectif principal de présenter, en anglais, le robot.

EPI après ?

Evaluation possible..... seulement voilà ! les élèves n'ont, apparemment, aucune obligation de présenter l'EPI en question.

Sondage auprès de ma classe : trois candidats sur 25 élèves se disent motivés par l'évaluation..... mais aucun n'appartient au même groupe : EPI ZUT!



Réforme du collège

Un premier bilan calamiteux

SUD éducation alerte et lance une enquête

La réforme du collège est effective depuis la rentrée. Présentée par la ministre de l'éducation comme assurant davantage d'égalité, elle ne remplit pas cette mission : importantes disparités dans la mise en place et renforcement des inégalités, surcharge de travail pour les enseignant-e-s et dégradation des conditions d'apprentissage. Trois mois après sa mise en place, SUD éducation proposait un premier bilan de cette réforme du collège et invitait les personnels à remplir une enquête en vue d'un bilan plus approfondi.

Toujours moins de moyens

La réforme s'est d'abord traduite dans de nombreux établissements par une diminution de la DHG (Dotation Horaire Globale), ce qui provoque des pertes d'heures dans certaines disciplines, la disparition de nombreux projets et dispositifs et la perte d'heures dédoublées. Cela a de fait généré des pertes de postes, de BMP (Blocs de Moyens Provisoires) ou de postes de stagiaires.

À cela s'est ajouté un changement de programme pour tous les niveaux et toutes les disciplines en même temps, qui dans de nombreux établissements ne s'est pas traduit par l'achat de nouveaux manuels ou matériels pédagogiques adaptés, faute d'un budget suffisant.

Renforcement des inégalités

Pas besoin d'attendre plus longtemps pour constater que la mise en place de la réforme, supposée garantir l'égalité des élèves, connaît de fortes variations d'un collège à l'autre. La « marge d'autonomie » donnée aux (chef-fe-s d')établissements crée d'ores et déjà des pôles de spécialisation : tel établissement propose du latin ou une classe européenne grâce à des dérogations,

lorsque tel autre propose un accompagnement pour les élèves en difficultés scolaires sur le thème d'un EPI «Monde économique et professionnel», pris sur les heures disciplinaires...

Plus encore, l'application de la réforme connaît des disparités au sein d'un même établissement. Ainsi les heures disciplinaires consacrées aux EPI, voire même le nombre d'EPI varient d'une classe à l'autre, faute de professeur-e-s volontaires. C'est le résultat de la déréglementation et de la mise en concurrence des établissements générées par la réforme. Certains établissements se sont vus attribuer des dérogations à la limite des 26 heures hebdomadaires pour les élèves. Mais cela concerne essentiellement le maintien des filières d'excellence telles que les classes européennes.

Cela ne manquera pas à terme de favoriser les mouvements d'élèves en fonction des langues ou EPI proposés et d'accentuer encore la ségrégation scolaire, que l'existence d'établissements privés et les inégalités territoriales renforcent déjà.

Sous couvert de pédagogie

A la réforme des collèges s'est ajoutée la modification de l'intégralité des programmes (niveaux et disciplines) à

la même rentrée. Le manque de temps pour faire face aux nouveaux programmes et se les approprier ne peut que nuire aux apprentissages. La réforme impose à chaque professeur-e de prendre sur le temps de sa discipline pour assurer les EPI.

Les conditions d'un véritable enseignement interdisciplinaire ne sont pas réunies (diminution du temps de travail, temps de concertation prévu dans le service des enseignant-e-s, augmentation de la dotation horaire globale), alors que celui-ci peut être pédagogiquement porteur.

Enfin la prise en charge de la difficulté scolaire en dehors de la classe lors de l'AP (accompagnement personnalisé), a déjà montré son inefficacité avec la réforme des lycées. De plus, faute de dédoublements, souvent l'AP ne s'effectue pas en petits groupes – en fonction des difficultés repérées par l'équipe enseignante – mais en classe entière !

Dégradation des conditions de travail

Cette réforme, qui se met en place suite à la réforme sur les statuts et juste avant la réforme sur l'évaluation, dégrade fortement les conditions de travail des personnels et alourdit considérablement le temps de travail en termes de préparation (les nouveaux programmes), d'évaluation (le livret scolaire numérique), de concertation (EPI, Bloc sciences...). Le surmenage se fait déjà ressentir. SUD éducation alerte le ministère sur le risque majeur de *burn out* massif des enseignant-e-s des collèges.

De même la refonte des cycles instaure le plus souvent un travail supplémentaire pour les enseignant-e-s, censé-e-s se concerter avec leurs collègues professeur-e-s des écoles, sans que cette concertation soit comprise dans les emplois du temps ou conduite à une quelconque compensation (réunions de cycle ou écoles-collèges qui ne figurent pas dans les obligations de service des enseignant-e-s du secondaire).

Dans de nombreux établissements, on constate que les alignements et EPI ont eu des répercussions négatives sur les emplois du temps des enseignant-e-s comme sur ceux des élèves. Dans certaines disciplines, notamment en sciences, de nombreux/euses collègues se voient imposer d'enseigner une matière pour laquelle ils et elles n'ont pas été formé-e-s, au déni du droit.

Davantage de pressions hiérarchiques

Moins de moyens, plus de travail... Une seule possibilité pour tout faire tenir (mais combien de temps et à quel prix ?) : la pression hiérarchique.

De fait, outre le renforcement du pouvoir des chef-fe-s d'établissement et du conseil pédagogique, les « coordonnateurs/trices » (de cycle, de discipline, numériques, décrochage scolaire...) prennent de plus en plus de place dans la mise en œuvre de la réforme et des hiérarchies intermédiaires (permises par la réforme sur les statuts) se mettent en place, ce qui génère de plus en plus de tensions. Cela s'ajoute aux tensions nées de la diminution des moyens et de l'arbitrage des directions entre les collègues qui pourront poursuivre leurs projets ou bénéficier de dédoublements et les

autres. De plus, dans beaucoup d'établissements, les directions multiplient les réunions pour mettre en œuvre la réforme, sans compensation.

Cette inflation de réunions doit être combattue localement, et nos nouvelles obligations réglementaires de service ne doivent pas nous obliger à tout accepter.

Pour un autre collège

Pour un collège égalitaire, SUD éducation revendique :

→ Des effectifs réduits pour toutes et tous.

Nous revendiquons une baisse des effectifs par classe pour atteindre 20 élèves maximum en collège ordinaire, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA, les élèves en intégration et inclusion devant être comptabilisé-e-s dans les effectifs des classes. Nous revendiquons des dédoublements nationaux sur la moitié des horaires d'enseignement dans toutes les matières.

→ Un collège réellement unique avec un enseignement polytechnique

qui garantisse à tou-te-s les élèves l'exploration de tous les types de savoirs, qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques, reposant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.

→ La réduction du temps de travail.

Nous revendiquons pour les enseignant-e-s que 3 heures soient soustraites des obligations de services pour être consacrées à la concertation, dans le cadre d'une baisse du temps de travail à 14h de classe par semaine + 3h de concertation.

→ L'autonomie des équipes

et non des chef-fe-s d'établissement : vers l'autogestion.

Nous invitons les personnels à se saisir de l'enquête syndicale à retrouver sur notre site : www.sudeducation.org

Réforme du

collège, quelles

conséquences ?

Questionnaire

éducation **SUD** Solitaires

UNREZ-LA!

<http://www.sudeducation.org/Questionnaire-sur-la-mise-en-place.html>



Les pages SOLIDAIRES

SUD éducation appartient à l'Union syndicale SOLIDAIRES qui est composée de fédérations et syndicats nationaux, et d'Unions locales et régionales.

Présente tant dans le public que le privé, l'Union syndicale SOLIDAIRES contribue activement à faire converger les luttes. Partout, la solidarité doit l'emporter sur la concurrence et la recherche du profit.

SOLIDAIRES est un membre actif du Réseau européen des syndicats alternatifs et de base, ainsi que du Réseau syndical international.

Fraude fiscale

Des rendez-vous importants, des enjeux vitaux et permanents

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES

SYNDICAT NATIONAL

La question de la lutte contre la fraude fiscale connaît une actualité particulièrement riche.

- Le 8 décembre le verdict du « procès Cahuzac » est connu, peine exemplaire après une affaire d'un retentissement considérable qui a une nouvelle fois démontré la nécessité de combattre et de mieux sanctionner la fraude fiscale internationale.

- Le 12 décembre se tient le procès en appel d'Antoine Deltour, de Raphaël Halet et Edouard Perrin : ces « lanceurs d'alerte » à l'origine de l'affaire Luxleaks ont permis de révéler la réalité de la concurrence fiscale et des accords passés entre le gouvernement luxembourgeois et de nombreuses entreprises permettant à ces dernières de baisser considérablement leur impôt.

- Le 9 janvier se tient le procès de Jon Palais qui a emprunté des chaises d'une agence bancaire impliquée dans les schémas d'évasion fiscale pour révéler, par son action et celle de nombreuses autres personnes, l'ampleur et le scandale de l'évasion fiscale internationale.

- Dans la période, les révélations dans le cadre de l'affaire « footleaks » montrent également la gravité des actes commis par l'industrie de l'ingénierie financière et fiscale et

les dommages causés par l'évasion fiscale.

- Le 12 janvier verdict de l'affaire Guy Wildenstein, le 19 janvier reprise des débats du procès de Serge Dassault accusé d'avoir dissimulé 31 millions d'euros sur des comptes non déclarés au Liechtenstein, au Luxembourg via une société immatriculée aux Îles Vierges, procès en avril 2017 de Thomas Thévenoud et toujours en 2017 des ex-dirigeants du groupe Wendel...

Depuis près de 9 ans, les affaires ne cessent de se succéder : Liechtenstein, «HSBC », Cahuzac, Thévenoud, Swissleaks, Luxleaks, Panama papers, Footleaks...

Elles ont toutes de nombreux points communs : les sommes particulièrement élevées en jeu, la volonté manifeste d'échapper au paiement de l'impôt, la réalité de l'organisation de l'industrie de la délinquance financière ou encore la capacité d'agir sans tenir compte des frontières.

Elles révèlent toutes une inquiétante réalité : la complicité de certains États, le décalage entre les discours officiels tenus depuis de nombreuses années (visant à en finir avec les paradis fiscaux par exemple), l'impuissance des pouvoirs publics à combattre efficacement, ces phénomènes, l'affaiblissement des services de l'État chargés de combattre l'évasion et la fraude fiscales ou encore les conséquences en termes de dégradation des comptes publics, de hausse des inégalités ou encore d'incapacité à faire face aux défis économiques, sociaux et écologiques.

LES INDIGNÉS DU CAC 40



Solidaires Finances Publiques

- n'a cessé et ne cessera de **livrer au débat public ses estimations, analyses et propositions en matière de renforcement des moyens humains, juridiques et matériels des services engagés dans la lutte contre la fraude fiscale**, estimée entre 60 et 80 milliards d'euros par an.

A titre d'exemple du décalage entre les déclarations politiques et la réalité, on rappellera que les services de contrôle fiscal de la Direction générale des finances publiques ont perdu plus de 3000 emplois depuis 2010.

- **soutient les lanceurs d'alerte** Antoine Deltour, Raphaël Halet et Edouard Perrin et **espère que leur rôle de salubrité publique sera reconnu.**

- était activement présent le 9 janvier pour défendre Jon Palais pour participer au procès de l'évasion fiscale qui s'est tenu ce jour-là en marge du procès de Jon.

Lettre ouverte à Monsieur le Préfet de l'Yonne pour la Semaine des Alternatives aux pesticides

Nous avons tous été lecteurs de l'article de l'Yonne Républicaine du 17 mars 2017 relatant les faits qui vous opposent à M. Guy BOURRAS, maire de Saint-Julien-du-Sault. Vous contestez la légalité de la décision prise par le conseil municipal de Saint-Julien-du-Sault d'un arrêté réglementant l'usage de produits phytosanitaires à proximité des habitations et d'un centre de loisirs.

Un maire est garant de la salubrité publique sur tout le territoire de sa commune. De ce fait, la démarche de l'élu, basée sur l'article L253-7-1 du code rural est peut-être illégale en droit mais parfaitement légitime en fait. Rappelons que cet article est censé réglementer l'utilisation des produits phytosanitaires aux abords des lieux recevant des personnes considérées comme fragiles : espaces fréquentés par des enfants, des personnes âgées, ou accueillant des malades... Or cet article de loi n'est mis en œuvre quasiment nulle part.

Suite à la médiatisation d'un incident survenu dans le bordelais le 5 mai 2014 ayant provoqué des problèmes de santé à 23 enfants et à leurs institutrices, de nombreuses personnes, qu'ils soient ou non parents, attendent légitimement que ce problème soit pris en compte par les services de l'Etat. Au fur et à mesure que les preuves de la toxicité des produits phytosanitaires s'accumulent, et c'est le cas, l'exigence de protection devient plus pressante.

Dans l'Yonne, plusieurs écoles, centres de loisirs, cliniques, lotissements sont situés en bordure directe des champs cultivés. La crèche d'Aillant-sur-Tholon, une aire de jeux et un terrain de foot à Pourrain, des maisons de retraites à Migennes, Briennon-sur-Armançon, des écoles à Dollot, Fleury-la-Vallée, la Celle Saint-Cyr et assurément beaucoup d'autres, sont directement concernés par ce problème. Or, à ce jour, aucune mesure de protection de ces lieux sensibles n'est mise en œuvre.

La *"Charte de bonne pratique quant à l'utilisation des produits phytosanitaires"*, signée le 5 juillet 2016 en préfecture, n'a provoqué aucune action visible sur le terrain. Dans cette Charte, l'association des maires de l'Yonne et l'association des maires ruraux de l'Yonne s'étaient engagées :

→ *"À identifier les zones agricoles et parcelles voisines des écoles, hôpitaux et établissements similaires recevant ou hébergeant des personnes vulnérables..."* À notre connaissance, ce travail préliminaire n'est toujours pas effectué. Il n'a en tout cas fait l'objet d'aucune publication.

→ *"À se concerter avec les exploitants agricoles"* (Les parents des enfants ne sont pas cités mais devraient faire partie du tour de table) *"sur les conditions et les modalités d'épandage et de pulvérisation afin de réduire les risques et prévenir les phénomènes de dérive."*

→ *"Dans la mesure du possible, à installer ou laisser les haies en bordure du bâti ou les lieux fréquentés par des personnes fragiles"*. Cette dernière mesure semble difficile à mettre en œuvre puisqu'elle ne dit pas qui finance la plantation de la haie, sur quel terrain, ni qui va l'entretenir... par ailleurs ces haies "anti-dérive" ne seront pas opérantes dans l'immédiat. En effet, une haie plantée aujourd'hui n'aura pas de développement suffisant avant une dizaine d'années et n'empêchera que partiellement la dérive des aérosols émis lors des épandages.

À ce jour, à notre connaissance, seule la crèche d'Aillant-sur-Tholon a obtenu, après concertation avec les intéressés, que les traitements des parcelles jouxtant l'établissement soient effectués en dehors des horaires de présence des enfants. Cette disposition ne règle le problème qu'en partie, mais elle a le mérite d'ouvrir le dialogue entre parents, élus et agriculteurs.

Au plan national, le principal syndicat agricole s'insurge contre les mesures que l'on pourrait voir appliquer de façon

autoritaire. Les agriculteurs font valoir que les produits qu'ils utilisent ont reçu une autorisation de mise sur le marché ce qui leur donne le droit de les utiliser. Par ailleurs, ils avancent que l'instauration de bandes de non traitement le long des établissements recevant des publics sensibles compliquerait leur travail et leur ferait perdre des revenus, sans compensation financière. Il est logique qu'un syndicat défende les intérêts de ses adhérents, mais comment admettre que la protection de personnes vulnérables, en particulier d'enfants, soit considérée comme secondaire ? Cela n'est recevable ni moralement, ni d'ailleurs économiquement.

Ironie de l'histoire, le journal " Le Monde" a fait paraître dans le numéro du 19 et 20 mars un article intitulé "**Roundup : ce que révèlent les Monsanto Papers**". La justice américaine vient de déclassifier 250 documents internes de la société Monsanto prouvant que les cadres dirigeants de l'entreprise savaient depuis 1999 que le glyphosate était génotoxique et cancérigène. Il semble avéré que Monsanto ait bénéficié de connivences au sein de l'EPA, agence de protection de l'environnement américaine, pour obtenir l'homologation du Roundup. Quasi simultanément, l'ECHA, agence européenne des produits chimiques a rendu son avis sur le Roundup le 15 mars. À la question : " Le glyphosate est-il cancérigène ?" la réponse a été clairement non. Quand on sait que cet avis a été pris sur la foi de "*documents non rendus publics, présentés par les industriels des produits phytosanitaires et couverts par le secret industriel*", on peut légitimement penser que les études toxicologiques présentées à l'ECHA étaient tronquées, voire mensongères. Ces révélations vont avoir sans nul doute des conséquences en cascade dont il est actuellement difficile d'imaginer les impacts. Sachant cela, que peut-on penser de la validité des autorisations de mise sur le marché des produits utilisés "légalement" par les agriculteurs ?

Par ailleurs un militant associatif a eu la curiosité de vérifier si les établissements commercialisant des produits phytosanitaires respectaient bien la réglementation en vigueur. Aux termes de la loi, les produits phytosanitaires doivent être enfermés sous clé et ne peuvent être délivrés que par un personnel ayant reçu la formation Certiphyto, et prodiguant aux clients des conseils d'utilisation. Or cette disposition n'est pas toujours respectée : armoires ouvertes au libre service, pas de personnel compétent présent...

Alors qu'avec le printemps les traitements phytosanitaires viennent de reprendre, nous demandons que le répertoire des écoles et autres lieux sensibles du département soit rendu public.

Nous demandons également que, dans les communes concernées, soient rapidement organisées des réunions de concertation entre agriculteurs, élus et riverains des parcelles agricoles. Nous demandons aussi qu'une tournée d'inspection dans les magasins proposant des produits phytosanitaires à la vente, jardineries et GMS soit diligentée afin de procéder à un rappel à la loi si nécessaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Collectif 89 " Action Citoyenne OGM Pesticides ", les signataires, membres du collectif et sympathisants :

Représentant l'ADENY : Jean-Paul COUILLAULT
Membre de "Agir pour l'Environnement" : Sylvie BELTRAMI
Représentant l'AMAP des Maillotins : Annick BARRAL
Représentant l'AMAPP "Les Paniers bio du Gâtinais "(Cheroy) : Jérôme PÉTIN
Représentant Les Amis de la Mare (Cheroy) : Isabelle KSYK
Membre de "Les Amis de la Terre" : Guy GENESTIER
Représentant ARPENT (Tonnerre) : Raphaël DARLEY
Représentant l'ASAO (Toucy) : Eric OLIVIÉ
Représentant l'ASEF (Fleury-la-Vallée) : Jean-Christophe CERPAUD
Représentant C3V Maison citoyenne : Claude GROSSET
Représentant le Collectif Aillantais "Les Enfants des Champs" : Magali MASSÉ
Représentant le Collectif ALTERNATIBA 89 : Pascal PAQUIN
Représentants du Collectif de l'eau (Champignelles) : Pascal FERTÉ, Nicole LAVENU
Représentant du Collectif Rivière Armançon (Tonnerre) : Alain GUILLON
Représentant le Collectif "Un pas de Côté" (Pourrain) : Denis MOURLAM
Représentant Échange Non Marchand (ENM) : Nicolas SERSIRON
Représentant la FSU89, son secrétaire départemental : Philippe WANTE
Représentant le GABY, son président : Philippe CAMBURET
Représentant Générations Futures : André LEFÈVRE
Représentant la LPO 89, Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Yonne : Guy HERVÉ
Représentant Sortir du Nucléaire 89 : Jacky BERTHOMÉ
Représentant Solidaire 89, son secrétaire général : Jérôme COURTOIS
Représentant Sud Éducation 89, sa co-secrétaire : Cécile PINSON
Président du Syndicat des Apiculteurs de l'Yonne : Alain BARON
Représentant Yonne Nature Environnement (FNE) : Catherine SCHMITT

Médecine scolaire, Chronique d'une mort annoncée

Née de l'après-guerre, comme outils de santé publique auprès des enfants, la médecine scolaire se meurt.

Les missions remplies par les médecins et infirmiers scolaires sont une spécificité française. Rattaché à l'EN, ce personnel est spécialisé dans le dépistage (visite médicale obligatoire des 6 et 12 ans), la prévention et la promotion de la santé, l'intégration des enfants handicapés ou souffrant de maladies chroniques, et le suivi des élèves de lycée pro travaillant dans des activités à risque. Certains sont conseillers techniques et offrent leur expertise en matière de prévention santé auprès de l'administration et des établissements.

Pour illustrer leur importance, sachez que lors de la visite médicale des 6 ans, les médecins scolaires détectent des problèmes de vision, d'audition ou de vaccination chez 50% des élèves. Or, si en 2003, 88% des élèves passaient cette visite, nous sommes sous les 50% aujourd'hui, avec des disparités énormes selon les régions. De plus, il n'est pas inutile de rappeler que depuis la loi de 2005 sur le handicap, la charge de travail pour la santé scolaire s'est considérablement accrue.

On estime que pour assurer correctement les missions de la santé scolaire, il faut 1 médecin pour 5000 élèves (1 pour 3000 en REP). Nous avons en moyenne à 1 médecin pour 12 000 élèves en France.

L'Yonne est une nouvelle fois à l'avant-garde des mauvaises nouvelles : nous avons 3 médecins pour 55 000 élèves, 3 médecins susceptibles de partir en retraite en juillet !!!

Comment en est-on arrivé là ? D'abord, la médecine scolaire subit une forte pression démographique : les trois quarts du personnel ont dépassé les 55 ans et s'approchent donc de la retraite.

Côté recrutement, c'est l'abandon.

A l'échelle nationale, on recrutait 99 médecins scolaires en 1990 contre 3 en 2010... Ce chiffre est en constante régression depuis l'intégration de la santé scolaire au sein de l'Éducation Nationale en 1991.

Pourquoi une telle désaffection ? Parce qu'aucun jeune médecin sain d'esprit n'irait travailler pour 2100€ par mois, soit le salaire d'un interne, soit 2 à 3 fois moins qu'un généraliste en libéral. Ce



saire est le plus bas parmi les médecins de la fonction publique.

En 2011, un rapport remis à l'Assemblée nationale¹ sur la médecine scolaire s'inquiète de l'accroissement des missions, du manque d'attractivité de la fonction, de l'inexistence d'un pilotage de la médecine scolaire et d'une absence d'évaluation. Pour Didier Migaud, président de la Cour des comptes qui présenta ce rapport, « ne rien faire, ce serait programmer l'asphyxie et la mort lente d'un dispositif que

pourtant – une fois n'est pas coutume – les pays scandinaves eux-mêmes nous envient».

En 2015, le gouvernement commande une nouvelle évaluation des politiques de santé à l'école dans le cadre de la modernisation de l'action publique.

La publication de ce nouveau rapport est différée de mois en mois depuis février 2016 tant il semble déranger l'administration.

SUD éducation soutient la médecine scolaire et exige la **publication immédiate de l'évaluation 2015 sur la médecine scolaire et la mise en place de ses préconisations, en particulier pour :**

- une politique salariale digne ainsi que des conditions d'exercices décentes,
- une redéfinition des missions de la santé scolaire, associée à un pilotage efficient des objectifs.



¹ <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i3968.pdf>

Non au livret scolaire unique numérique !

Contre le fichage des élèves et la constitution d'un casier scolaire ! Contre la soumission des pratiques pédagogiques à un formatage institutionnel ! Contre une nouvelle augmentation de la charge de travail des enseignant-e-s !

Qu'est-ce que le LSUN ?

Le ministère souhaite mettre en place un livret scolaire unique numérique censé simplifier les outils de suivi des élèves en les uniformisant pour les rendre plus accessibles aux familles. Couplé au logiciel de gestion des élèves « Base élèves 1er degré » et aux bases élèves des établissements du second degré, ce livret scolaire unique numérique regroupe dans une même application :

- les bilans périodiques et de fin de cycle ;
- des attestations diverses (prévention et secours civique, sécurité routière, savoir nager) ;
- des éléments de suivi des élèves en difficulté ou à besoins particuliers : indication des PPRE, des suivis par le RASED, des PAI, des passages en ULIS et UPE2A, des notifications MDPH, etc. ;
- au collège, des éléments relatifs à la vie scolaire (absences, retards, respect du règlement...) alors même que la note de vie scolaire a été supprimée !

Ce LSUN s'inscrit dans la même logique que le livret personnel de compétences (LPC), que nous avons combattu et qui a peu à peu été abandonné dans la pratique, mais en pire puisqu'il contient des données personnelles, hautement sensibles ! Et plus encore : numérisé et accessible par un nombre important d'institutions (police, justice, services sociaux et municipaux), il répond à une volonté de fichage et de contrôle des élèves et futur-e-s travailleurs-euses.

Un casier scolaire au service du fichage et de la « traçabilité » des élèves

Ce livret participe de la constitution d'un véritable casier scolaire, au service de la normalisation et du profilage des élèves, chère à cette société néolibérale, pour laquelle seul ce qui est quantifiable et mesurable compte. Le but de ce nouvel outil est clair : évaluer, trier et ficher les élèves pour mesurer les compétences qu'ils ou elles pourront monnayer sur le marché du travail. C'est pour nous totalement inacceptable et parfaitement révélateur d'une volonté d'instrumentaliser l'école pour formater les élèves selon des critères d'employabilité définis par le patronat. C'est d'ailleurs pour ces raisons que le MEDEF, lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 15 octobre 2015, s'est réjoui de la mise en œuvre du LSUN « car il permet d'améliorer la traçabilité des élèves qui sortent du système scolaire »

Le ministère affirme que les données regroupées dans cette application numérique ne pourront être accessibles qu'aux familles. Cela est faux car l'application LSUN sera « synchronisée » avec l'ensemble des applications qu'utilise déjà l'Éducation nationale au sein de « Base élèves » dans le 1er degré et via SCONET et les applications privées de suivi scolaire dans le 2nd degré. Ces données pourront donc être diffusées, partagées et utilisées car elles pourront être extraites, croisées, alimentées, lues et exploitées par différentes personnes en premier lieu grâce au RNIE (Répertoire national des identifiants élèves), dans lequel figurent des données personnelles sur l'enfant et sa famille.



Par ailleurs, si le ministère met en avant « un droit à l'oubli » avec l'effacement des données un an après la fin de la 3ème, aucun dispositif concret n'a été prévu pour le rendre effectif. L'effacement des données au-delà de la 3ème n'est donc absolument pas garanti d'autant plus qu'il est déjà à l'étude d'étendre le dispositif pour les lycées et l'enseignement supérieur.

C'est pourquoi SUD éducation considère que ce livret scolaire n'est ni plus ni moins qu'un nouvel instrument de fichage et de flicage des élèves et que les mesures mises en œuvre pour sécuriser l'application par le ministère ne sont garantes de rien du tout.

Du casier scolaire au livret ouvrier !

Supprimant tout droit à l'oubli, le LSUN permettra également de constituer année après année, un véritable « casier scolaire » numérique qui ouvrira la voie à un fichage à vie, les données enregistrées étant progressivement transférées d'un fichier à l'autre sans aucun contrôle possible des données de conservation, des utilisations et des destinataires ultérieurs.



Le fichage commencé à la maternelle s'étendra au parcours professionnel par le biais du « Compte Personnel de Formation » (CPF) créé en 2014 et du « Compte Personnel d'Activité » (CPA), un immense fichier créé par la loi « travail » du 8 août 2016 et dont les données seront bientôt mises à disposition des employeurs et des financeurs de formation. En outre, couplé à « Base élèves » dans le 1er degré et autres outils de gestion des élèves dans le 2nd degré, le LSUN constituera un puissant outil de contrôle social. Les données enregistrées dans les fichiers scolaires sont en effet accessibles :

- aux services municipaux, à la police et à la justice sous couvert du « secret professionnel partagé » instauré par la loi sur la prévention de la délinquance du 5 mars 2007 ;
- aux préfets en application du « droit de communication » instauré, hors secret professionnel, par la loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers en France
- et potentiellement à toutes les administrations par inter-connexion de fichiers, en application de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit du 17 mai 2011.

On assiste ainsi à une véritable renaissance du « livret ouvrier » du 19e siècle, sous forme informatisée.

Nous ne participerons pas à ce nouveau contrôle social !

Aucune information pour les familles !

Comme à son habitude et en toute irrégularité par rapport à la Convention internationale des droits de l'enfant pour-tant ratifiée par la France, l'Éducation

nationale cache aux élèves et à leur famille la dimension « fichage » de ce nouveau « livret » scolaire, le contenu exact et la nature très confidentielle des données qui y seront conservées, ainsi que les multiples utilisations de ce fichier. Du CP à la 3ème, le LSUN va pourtant devenir « la seule source de transmission des éléments du livret pris en compte pour l'attribution du Diplôme National du Brevet (DNB) et pour les choix d'affectation des élèves » via les procédures automatisées déjà utilisées par l'Éducation nationale pour décider de l'orientation et de l'affectation des élèves lors du passage au collège, au lycée ou en apprentissage (Affelnet 6ème, Affelnet post 3ème).

Le livret scolaire appartenait à la famille, il devient désormais propriété de l'État. Ce n'est pas anodin non plus.

**Après « Base élèves 1er degré » et le RNIE,
UN NOUVEAU FICHAGE VIA LE LIVRET SCOLAIRE
UNIQUE : NOUS DISONS TOUJOURS NON !**

Télétravail, uniformisation et formatage des pratiques

Dans le cadre des réorganisations permanentes auxquelles les personnels sont contraints dans l'exercice de leurs missions, ce LSUN va dégrader les conditions de travail des personnels. Sa mise en œuvre impose entre autres aux personnels des opérations de saisie fastidieuses.

Ce LSUN n'est pas un outil de bilan qui ferait état des progrès et évolutions des élèves mais une « attestation » de mise en conformité des enseignant-e-s avec les programmes et injonctions ministérielles. Des artifices pour faire croire, en cochant des cases, que l'école remplit bien sa mission. **Nous considérons que l'évaluation des élèves ne peut pas relever d'injonctions institutionnelles normatives.**

Les évaluations doivent être des outils construits par les enseignant-e-s dans le cadre de leurs pratiques pédagogiques pour faire progresser les élèves à leurs rythmes en s'appuyant sur les acquis et les recherches des pédagogies alternatives et coopératives. Or ce nouveau livret restreint la liberté pédagogique des enseignant-e-s et les oblige à utiliser un outil sans pouvoir en questionner le sens et l'usage. Sous couvert de simplification des tâches, il s'agit d'uniformiser les pratiques pour mieux les contrôler, comme c'est déjà le cas avec l'utilisation des Espaces Numériques de Travail qui se généralisent dans le 2nd degré et bientôt dans le 1er degré.

LA FÉDÉRATION SUD ÉDUCATION APPELLE TOUS- TES LES COLLÈGUES À SE MOBILISER CONTRE LE LSUN ET À INFORMER LES FAMILLES DE SES DANGERS. DES DÉMARCHES ONT ÉTÉ LANCÉES AUPRÈS D'AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES ET MOUVEMENTS PÉDAGOGIQUES POUR UN APPEL COMMUN AU BOYCOTT DU LSUN.

RASED

« Quand on veut tuer le chien, on l'accuse d'avoir la rage »

Rappel des faits

Le 8 Février 2017, l'Yonne Républicaine fait paraître un article mettant en cause le travail des RASED, en s'appuyant sur les conclusions d'une recherche de l'IREDU (Dijon).

Les membres des RASED ont immédiatement souhaité répondre et ont sollicité, à cet effet, le soutien des parents d'élèves ainsi que celui des syndicats que nous remercions pour leur soutien. Après avoir obtenu leur accord, une réponse est adressée à l'Yonne Républicaine pour publication. (lire ci-dessous)

Dans son article du mercredi 8 février 2017, l'Yonne Républicaine a diffusé les conclusions d'une recherche (1) non publiée à cette date. Or, cette recherche, menée par l'IREDU, l'institut de Recherche sur l'ECONOMIE de l'Education s'appuyant sur des données datant de 1997, est pour le moins orientée et très controversée.

Légitimation « scientifique » ou volonté économique ?

Au sein de l'Education Nationale, un dispositif nommé RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) prend en compte la situation de ces élèves en difficulté pour leur apporter une réponse spécifique et individualisée, en complémentarité avec l'enseignant de la classe, dans une réflexion conjointe.

Depuis de maintes années et de façon criante, un nombre important de ces postes a été supprimé, ne permettant plus au personnel restant d'assurer correctement le suivi de ces élèves. Certains secteurs sont d'ailleurs complètement démunis.

En Janvier, le ministère de l'Education Nationale a décidé de modifier (et de diminuer) les formations des enseignants spécialisés en vue d'une « école inclusive ». Ceux-ci se voient transformés en « personnes ressources » : on va progressivement leur retirer ce pour quoi ils sont formés : les suivis des enfants, c'est-à-dire accompagnement et prise en charge spécialisés et adaptés des enfants ne relevant pas obligatoirement du champ du handicap mais de l'adaptation

scolaire, la difficulté dite « ordinaire ».

Dans le même temps, trois chercheurs de l'IREDU (1) présentent leur recherche sur les RASED. Celle-ci n'affirme pas seulement que l'aide apportée par les enseignants spécialisés est inefficace mais qu'elle contribue à l'échec des élèves en difficulté.

Faut-il y voir un lien de cause à



effet ?

« Quand on veut tuer son chien on l'accuse d'avoir la rage. »

C'est pourquoi les associations de parents d'élèves PEEP et FCPE, l'ensemble des syndicats des enseignants de l'Yonne : FO, SNUipp FSU SE-UNSA, SUD Education, CGT-éduc'Action, sgen-CFDT, les associations des enseignants spécialisés et psychologues scolaires soutenues par leurs fédérations nationales AFPEN FNAME, FNAREN ne peuvent que dénoncer de tels procédés.

Le collectif national RASED, sous la plume de Françoise Guihard, a produit une analyse critique qualifiant cette étude d'imposture scientifique (analyse critique d'une imposture scientifique, site de la FNAREN ou blog Médiapart).

« Nous n'avons jamais tant parlé de la démocratisation de la réussite scolaire que dans ces temps où l'école se voit privée des moyens dont elle doit disposer pour que la réussite scolaire ne puisse se limiter à l'intention généreuse des discours » Paul DEVIN - « RASED : aider les élèves peut-il les mettre en difficulté » – Médiapart du jeudi 9 février 2017

(1) Claire BONNARD, Jean-François GIRET, Céline SAUVAGEOT,

Quels effets du passage en RASED sur le parcours scolaire des élèves ?/IREDU

Réseau d'aides



Réseau DEAD

Or, le 21 Mars 2017, L'Yonne Républicaine publie un article qui n'est pas celui qui lui avait été adressé par les enseignants des RASED. Néanmoins, il reprend la problématique et pose concrètement l'enjeu de l'avenir des RASED.

APPEL AUX ECOLES

Comme suite à ces évènements, nous souhaiterions que chaque directeur d'école puisse soutenir notre action en adressant à la DASEN un courrier-mail sous-couvert de l'IEN de circonscription afin de bien vouloir rappeler la situation des RASED, menacés par la nouvelle formation malgré les demandes de la ministre lors de la préparation de rentrée .

Proposition de lettre pour la DASEN à adresser en PJ au mail pour l'IEN

Ecole

A

Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale

Sous couvert de M

Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription.....

Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale,

Nous vous vous prions de bien vouloir prendre en considération la déclaration récente de la Ministre Madame Najat Vallaud-Belkacem :

"J'attire votre attention sur la question des RASED. Là où les RASED sont incomplets, je vous demande de recréer des postes. »

Le personnel enseignant a besoin de travailler avec des RASED complets et souhaiterait connaître la déclinaison prochaine de cette demande ministérielle sur le département de l'Yonne.

Veuillez recevoir, Madame la DASEN, l'expression de nos salutations respectueuses.

Nous vous encourageons vivement à personnaliser cette lettre en y ajoutant l'état des lieux de votre secteur et vos besoins en matière d'aide spécialisée.

Merci pour votre soutien.

Liens à consulter

- Médiapart Paul DEVIN RASED : Aider les élèves peut-il les mettre en difficulté ? (3/02/17)- - Médiapart Paul DEVIN Une étude à charge contre les RASED (16 /02/17)
- collectif RASED rapport IREDU/
- FNAREN Communiqué de presse du 25 janvier 2017

Retrouver le bien-être à l'école

Je suis une professeure des écoles qui voyage, une brigade banalisée.

Chaque jour je suis au contact d'instits différent-e-s, motivé-e-s, passionné-e-s, investi-e-s, chacune à leur propre manière. Tout type de profil se côtoie. Rien de nouveau sous le soleil. Cependant, souvent un même constat depuis quelques temps : la place grandissante de la sécurité, de la restriction, de l'interdit.

Il ne faut plus prendre aucun risque. Un problème se présente ? Interdisons, sanctionnons, posons une nouvelle barrière. Ce cadre d'action de plus en plus étroit en devient oppressant autant pour nous que pour les enfants à

accompagner. Où est passée la liberté ? Elle ne semble plus être que quelques lettres gravées sur les frontons d'anciennes écoles ou de mairies, un vague souvenir, un sentiment de nostalgie, une douce utopie...

Pourtant, notre mission n'est-elle pas encore - et plus que jamais - de former les citoyen-ne-s de demain ? Des libres penseurs capables d'esprit critique ? Capables de choisir en connaissance de cause ?

Cette culture de la peur engendre un climat dans lequel il devient difficile de s'épanouir.

Je suis enseignante, pas gardienne de prison. J'ai voulu ce

métier pour échanger, transmettre, éveiller la curiosité, la créativité et non pour opprimer.

Aujourd'hui, j'ai le rêve que ma vision de mon travail soit encore réalisable. Grâce à mon statut, au cours d'une énième journée à voyager, j'ai pu toucher du bout des doigts cet idéal, ce doux rêve de liberté.

Ce matin là, je suis arrivée de bonne heure dans une école un peu reculée du stress des grandes villes, les grilles étaient ouvertes, le cadre bienveillant, l'accueil chaleureux.

Après quelques échanges détendus, sans jugements, les enfants sont arrivés, se sont mis à jouer et à évoluer dans cet espace

qu'ils s'étaient appropriés. Les enseignant-e-s parlaient de leurs façons d'être et de faire. Tout me semblait parfait. Les élèves progressaient dans le cadre des textes institutionnels, mais avec la pression que beaucoup trop peuvent connaître, en moins.

Oui, c'est possible...

La journée de classe se passe dans le calme, les élèves sont autonomes, respectueux, s'entraident et savent qu'ils peuvent compter sur l'enseignant dès qu'ils en ont besoin. Je suis là pour eux, le contrat est clair. Les temps de pause sont également vécus en fonction des besoins, passage aux toilettes, jeux dans la cour, repos dans la classe, c'est autorisé mais toujours avec ce même respect, cette même confiance. Oui, des élèves peuvent rester en classe pour dessiner, terminer un travail et non, tout ne

sera pas retourné en trente secondes. Quel bonheur de travailler ainsi, être présente, servir de référente et non de gendarme.

Les échanges avec les collègues ne révéleront aucune formule magique, aucune recette miracle, juste une façon d'être, un regard bienveillant envers l'être humain et une croyance dans les talents de chacun-e. Une influence Freinet est passée par là, pas de honte à le reconnaître, bien au contraire.

Bien sûr le tableau n'est pas parfaitement rose et des difficultés arrivent, personne ne peut être totalement épargné. Néanmoins, ce jour là, je suis repartie avec la ferme conviction que oui, c'était encore possible. Alors merci, merci à ces enseignant-e-s qui ont permis de me rappeler pourquoi j'avais choisi ce métier, pourquoi je me levais chaque matin. Je sais que rien n'est gagné et mes autres

« voyages » ont tendance à me ramener à une réalité moins dorée. Les mauvaises ondes continuent à polluer plus ou moins discrètement notre quotidien et même avec la meilleure volonté du monde y résister est parfois difficile. Pourtant, ici et là, dans des endroits où l'on ne s'y attendrait pas forcément, des colibris luttent et essaient encore de faire leur part pour semer quelques graines de bien-être dans leur environnement et un peu de confiance dans l'avenir.

Alors moi, aujourd'hui, quelque soit l'endroit où je suis envoyée, quelque soit ma hiérarchie, j'ai plus que jamais envie d'y croire, envie moi aussi d'être en classe, un colibri...

Pourquoi refuser de participer aux exercices du PPMS « Alerte ! Intrusion ! »

La raison pour laquelle , je refuse de participer à l'organisation de tout exercice de fuite ou confinement est que , s'ils partent , certes , "d'un bon sentiment " , celui de "protéger " nos élèves et les personnels ,ils me semblent avant tout participer à une logique sécuritaire dont le principal résultat est , d'ores et déjà , de restreindre de plus en plus nos libertés individuelles pour un résultat plus qu'incertain , voire même contre productif. D'autre part , je n'ai pas choisi d'être enseignante pour enseigner la peur à mes élèves .

Tout ceci me ramène à cette citation de Benjamin Franklin

"Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux."

SUD éducation est un syndicat résolument intercatégoriel : **un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation nationale**, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade, titulaire ou non.

Le fonctionnement de SUD éducation est démocratique : les décisions et l'orientation sont prises lors des fréquentes assemblées générales des adhérents et nous pratiquons la **rotation des responsabilités**.

SUD éducation est un **syndicat de lutte** : lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi lutte pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité.

Contre l'austérité et l'école libérale, SUD éducation lutte pour le droit à l'école pour tous, pour une école publique, gratuite, laïque et émancipatrice. Contre les logiques de concurrence, les inégalités et la précarité, SUD éducation lutte pour une société **solidaire, démocratique, égalitaire**.

